

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 VALANT PROCES VERBAL

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C., MENSE M., BELLON S., VANEL M., FELLON-JOUVAL F., POIMBOEUF J.,

Messieurs : EVEN P., POUCEL A., BLANC P., MASSEL A., HENAREJOS F., CASTANO C., CORNAND J.B.,

Absent excusé :

Absents :

Procuration :

Ouverture de séance 19h00

Nomination du secrétaire de séance : Madame CECCHINI Christine

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

DECISION DU MAIRE N°2021-018 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AI 76-77 d'une superficie totale de 01 A 49 Ca, parcelles situées 3 Rue des Roux à Villars 84 appartenant à Madame MILLEFLEUR née GENEVET Suzanne domiciliée 8 Rue de la gendarmerie à CHATEAURENAD.

DECISION DU MAIRE N°2021-019 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AK 24-571-572-461 d'une superficie totale de 12 A 36 Ca, parcelles situées Les Benoits à Villars 84 appartenant à Monsieur et Madame TWAITE Steven, domiciliés Wells Cottage Angleterre.

DECISION DU MAIRE N°2021-020 : Autorisation donnée au cabinet d'avocat BASTIAS BALAZARD à Avignon pour nous représenter dans l'affaire LEROYER auprès du TA de Nîmes.

DECISION DU MAIRE N°2021-21 : Annule et remplace la décision n°20 pour modifier un terme (Défendre en justice au lieu d'ester en justice).

### A l'ordre du jour

#### 1°) Autorisation de signature Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Madame la Maire explique qu'un contrat de relance et de transition Ecologique du Pays d'Apt Luberon a été signé le 22 juillet entre les services de l'Etat et le Pays d'Apt Luberon ce contrat vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

Décliner un projet de relance et de transition écologique à court moyen et long termes

Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités

Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation ;

Considérant que Villars s'est inscrit dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école, dont l'objectif est de réduire et compenser les consommations énergétiques

Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le CRTE et de l'autoriser à signer le Contrat.

Le Conseil décide à 13 voix pour et 1 abstention d'approuver le CRTE et d'autoriser Madame la Maire à signer le Contrat

## 2°) Décision modificative N°2

Dans le cadre des travaux voirie et réseaux programme 103 il y a lieu d'ajouter des crédits supplémentaires comme suit :

Au compte 2151 Réseaux de voirie + 22.965 € et au compte 65888 autres -22.965 €

Programme 202101 Réfection de la Rue Neuve compte 2151 + 100 € et compte 65888 – 100€

Programme 99993 Travaux de Bâtiments au compte 21318 autres bâtiments public +20.519 € et compte 65888 -20.519 €

Vote à l'unanimité

## 3°) Modification des statuts du PNRL

Madame la Maire explique que le PNRL vient d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Luberon Monts de Vaucluse et que par conséquent les statuts du PNRL ont été modifiés.

La commune étant adhérente au PNRL, elle doit se prononcer sur ces nouveaux statuts.

A l'unanimité le conseil approuve les nouveaux statuts du PNRL

## 4°) Autorisation de signer les documents d'arpentage et de bornage

Madame la Maire explique que lorsqu'il y a un bornage ou un document d'arpentage à signer, il faudrait avant signature passer les documents en Conseil Municipal. Afin de faciliter les affaires et de les faire avancer plus vite il y a lieu de nommer deux personnes pour signer ces documents.

Il est donc proposé de donner délégation à Madame La Maire Sylvie PEREIRA et en cas d'empêchement à Monsieur EVEN Pierre.

Vote à l'unanimité

## 9°) Questions diverses

Madame la Maire annonce que les travaux de la Rue Neuve commenceront le lundi 20 septembre 2021.

Madame FELLON-JOUVAL nous informe que le panneau d'affichage au hameau des trécassats a été emprunté par une personne inconnue. Nous lui demandons bien gentiment de vouloir nous le retourner après lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché le 20 septembre 2021

Madame le Maire :  
Sylvie PEREIRA

La secrétaire de séance :  
CECCHINI Christine

